



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 10 JUILLET 2021 A 08H30

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le samedi 10 juillet 2021 à 08h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 06 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN
formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mme, MM. LE LAN-LE LUYER, LOCHON (pouvoirs P. MAINGUY), GUION (pouvoir E. DESCHAMPS), ANDRIEUX (Pouvoir M. WECKSTEIN), INIGO, VAUZOU (Pouvoirs C. GLEIZES)

E. DESCHAMPS est élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2021

Sans observation particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

MAISON POUR TOUS – ENGAGEMENTS DES TRAVAUX – DL 34/2021

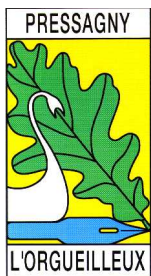
Suite à un vice de procédure, M. le Maire sollicite à nouveau les membres du Conseil Municipal sur la question de l'autorisation d'engager les travaux intérieurs de la Maison pour Tous en rappelant l'entreprise retenue (PACY Rénovation) et le montant du devis d'environ 16.5 k€.

Une subvention de 6 000 € (Fond de concours SNA) a déjà été accordée sur les deux dossiers présentés.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour engager les travaux (la DL 33/2021 est donc annulée).

TERRAIN PETIT – POINT DE SITUATION

L'accord de M. PETIT a été obtenu afin d'acquérir le terrain à hauteur de 28 € le m². Par ailleurs L'estimation de France Domaine s'établit à 22 €/m².



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

Comme EPF Normandie, sollicité afin de différer le recours aux finances de la commune, est dans l'obligation de suivre l'estimation faite par France Domaine, un dossier sera constitué afin de demander à celui-ci de relancer une négociation avec le propriétaire.

Par ailleurs, une recherche de financements adéquats sera poursuivie auprès des banques déjà sollicitées.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la poursuite de l'action par EPF Normandie auprès du propriétaire.

ENGAGEMENT DES TRAVAUX A VENIR – POINT DE SITUATION

L'examen des comptes au 05 juillet 2021 fait apparaître la confirmation de l'effet positif des actions entreprises pour limiter les dépenses, voire les diminuer, qu'il s'agisse des dépenses d'investissement ou de fonctionnement.

L'acquisition de matériel professionnel est envisagé pour augmenter l'autonomie de la commune et son efficacité (tracteur, pareuse, balayeuse...).

Les actions à venir sont les suivantes :

- Atelier salle de la Marette : fin de l'aménagement
- Cimetière : augmentation nombre de points d'eau (3) et mise en place panneau affichage
- Voirie communale : nettoyage et travaux pour remédier aux phénomènes de pluies abondantes, intervention sur les « nids de poule » avec entreprise spécialisée
- Ecole : mise en place protections anti pince-doigts+mise aux normes installations électriques
- Mairie : installation bornes anti-stationnement amovibles
- Arche : lancement travaux de restauration
- Eclairage public : démarrage travaux de passage à LED semaine 32 sur le Rte des Andelys
- Hydrants : pose d'hydrants supplémentaires
- ...

QUESTIONS DIVERSES

- Durée mandat du « troisième adjoint » : étant donné le départ des deux conseillers municipaux (C. LONGIN pour raisons professionnelles et V. PODGORSKI pour raisons personnelles), le mandat passe de 6 mois à 9 mois. E. DESCHAMPS voit son mandat prolongé jusqu'en septembre.
- Bords de Seine :
 - l'entretien des bords de Seine demande beaucoup de temps compte tenu de la météo peu favorable. L'achat d'un matériel adapté remédiera à ce problème
 - L'aire de camping-cars est toujours d'actualité afin de conserver les abords agréables
 - Un seul propriétaire (M. BLANC) émet un avis défavorable au recul de sa clôture afin de retrouver un chemin d'une largeur de 2.5 mètres. Voies Navigables de France(VNF) sera sollicité pour la poursuite du dossier. Le recours à un dépôt de plainte sera transmis si nécessaire après décision VNF sur son action.

La séance est levée à 10 :00.